

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Corrigé - sujet 1

TECHNOLOGIE (10 points)

L'étiquetage des denrées alimentaires

1.1 Donner les mentions obligatoires devant apparaître sur les emballages alimentaires.

(au moins 6 mentions = 6 x 1 point)

La dénomination de vente : elle permet d'identifier le produit

La liste des ingrédients

La quantité nette

La durée de conservation (DLC : date limite de conservation ; DLUO : Date limite d'utilisation optimale)

L'adresse : nom ou raison sociale du fabricant ou du conditionneur ou de l'importateur

Le mode d'emploi ou précautions d'emploi

L'indication du lot de fabrication

1.2 Donner la signification des Sigles suivants :

(2 x 1,5 points)

DLC : *Date Limite de Conservation*

DLUO : *Date Limite d'Utilisation Optimale*

4.3 Vous avez utilisé des produits surgelés pour la préparation du plat principal, indiquer la température de conservation de ces produits

(1 point)

- 18°C